

## Campagne Nationale du cancer de la peau : Déclaration de consentement

Chère Madame / Cher Monsieur,

Lors de l'examen, le médecin a constaté une lésion suspecte de la peau et vous a recommandé de la faire contrôler par un dermatologue.

Pour ce contrôle et un éventuel traitement, vous pouvez prendre rendez-vous dans un cabinet de dermatologie à proximité de votre domicile ou de votre lieu de travail. Ce formulaire vous sert comme assignation. Cette consultation sera facturée selon le tarif habituel.

Notre groupe de travail étudiera les résultats des examens de la campagne, pour savoir dans quelle mesure des cancers de la peau ont pu être évités ou dépistés précocement. Si vous êtes d'accord, nous vous contacterons dans environ 4 à 6 mois pour vous interroger sur le déroulement et la nature du traitement engagé.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute autre question ([info@derma.ch](mailto:info@derma.ch))

Avec ma signature, je déclare que je suis d'accord d'être contacté comme convenu :

No de téléphone : .....

e-mail .....

Signature .....

Ce formulaire doit être agrafé au questionnaire par le dermatologue et retourné à :  
Secrétariat général SSDV, Dalmazirain 11, 3005 Bern

